



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

Les Abymes, le 22 septembre 2022

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire
SNIA Antilles-Guyane
Antenne de Guadeloupe*

Nos réf. : Courrier D22-161 / SNIA-AG

Tatoo n° : 127605

Affaire suivie par : Willy COQUITTE

willy.coquitte@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 0590 48 21 05 – Portable 06 90 40 27 97

OBJET : Demande d'avis technique : installation d'une centrale photovoltaïque
PC 973 304 100 18 CNES — commune de KOUROU

Vous avez sollicité les services de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour avis au titre des servitudes aéronautiques concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de KOUROU.

Les panneaux photovoltaïques seront installés à l'intérieur du périmètre dont les coordonnées du sont indiquées dans le tableau ci-après :

Surface	Coordonnées		Altitudes	Inclinaison	Orientation
	Latitude Nord	Longitude Ouest			
PPV 40 000 m2	5°11'13"350	52°43'01"710	Au sol : 14 m NGG	10°	40° et 220°
	5°11'10"550	52°43'04"180	Au sommet : 17 m NGG		
	5°11'02"490	52°42'54"360	Au sol : 12 m NGG Au sommet : 15 m NGG		
	5°11'03"006	52°42'51"460	Au sol : 15 m NGG Au sommet : 18 m NGG		
	5°11'0"050	52°42'47"990	Au sol : 13 m NGG		
	5°11'01"	52°42'47"150	Au sommet : 16 m NGG		
	5°11'03"230	52°42'54"003	Au sol : 14 m NGG		
	5°11'03"550	52°42'54"240	Au sommet : 17 m NGG		
	5°11'04"830	52°42'55"970	Au sol : 17 m NGG Au sommet : 20 m NGG		
	5°11'06"760	52°42'56"000	Au sol : 19 m NGG Au sommet : 22 m NGG		
	5°11'08"411	52°42'57"980	Au sol : 17 m NGG Au sommet : 20 m NGG		
	5°11'09"160	52°42'57"420	Au sol : 18 m NGG Au sommet : 21 m NGG		
	5°11'11"780	52°43'0"600	Au sol : 14 m NGG		
	5°11'12"180	52°43'0"290	Au sommet : 17 m NGG		

D'abord, il convient de rappeler que, conformément à la NIT (note d'information technique - dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes), **les installations pouvant être étendues sur une grande surface, il est possible qu'une gêne des pilotes ou des contrôleurs (ou personnels AFIS) soit constatée après installation. L'avis de l'autorité compétente de l'aviation civile peut être subordonné au fait qu'en cas de gêne avérée après installation, des modifications des dispositifs installés pourront être demandées.**

L'analyse a montré que des panneaux photovoltaïques ne perceront pas les servitudes aéronautiques.

Par ailleurs, le porteur de projet a fourni une étude relative à l'éblouissement des panneaux photovoltaïques dont la conclusion indique une absence de gêne visuelle pour les usagers de la piste de KOUROU.

En conséquence, la demande du permis de construire reçoit un **avis favorable** de la DGAC.

Mon service reste à votre disposition pour tout complément d'information.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by the name 'Gouge' in a cursive script.

Le Chef du SNIA Antilles-Guyane
H. GOUGE

Mme METHON-CARON Colette
Direction Générale Territoires et Mer
Direction Aménagement des Territoires et Transition Ecologique
Service Urbanisme Logement et Aménagement
Unité Urbanisme Réglementaire
Rue du Vieux Port
CS 76003 – 97306 CAYENNE

Copie : Direction de la sécurité de l'Aviation civile Antilles Guyane